

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 846**

### Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Constructeur en ouvrages d'art

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 5	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

231 Mines et carrières, génie civil, topographie

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est ouvrier professionnel et exerce en entreprise de travaux publics effectuant des travaux neufs ou des travaux d'entretien et d'amélioration. Il travaille surtout à la construction de grands ouvrages tels que : ponts, barrages, ouvrages de génie civil, centrales électriques, usines, réservoirs...

Mais il peut aussi participer à la fabrication et à l'utilisation des moules pour éléments préfabriqués : poteaux, portes, dalles, panneaux de structure, escaliers, voussoirs.

Il est aussi qualifié : dans la fabrication et la mise en place des coffrages, du ferrailage et du béton ; le cas échéant, dans la mise en place des gaines et câbles de précontrainte ; dans la conduite des opérations de décoffrage. Il veille par exemple à la facilité de démontage et à la stabilité de l'ouvrage.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Bâtiment, travaux publics

Constructeur en ouvrages d'art, constructeur en béton

### Codes des fiches ROME les plus proches :

**F1701** : Construction en béton

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Analyse d'une situation professionnelle

Réalisation d'un élément de structure en béton armé

Réalisation d'éléments de liaison et/ou d'ouvrages annexes

Expression française

Mathématiques - sciences physiques

Vie sociale et professionnelle

Éducation physique et sportive -

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 846 - UP1 - Analyse d'une situation professionnelle	Procéder à l'analyse d'une situation professionnelle de son métier et proposer l'organisation de son intervention dans le cadre de la préparation de la réalisation d'un ouvrage Identifier les divers intervenants prévus Énoncer les caractéristiques essentielles de l'ouvrage Traduire graphiquement des informations Préparer les tracés professionnels d'exécution organiser son poste de travail et les cheminements d'accès Prévoir les matériels nécessaires Vérifier les matériaux prévus

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 846 - UP2</p> <p>Réalisation d'un élément de structure en béton armé</p>	<p>Réaliser un ouvrage simple et courant de la profession (élément de structure en béton armé d'un ouvrage d'art)</p> <p>Organiser matériellement son poste de travail</p> <p>Réaliser ou mettre en oeuvre un coffrage d'élément(s) de structure</p> <p>Réaliser un ferrailage, limité à la mise en place d'acier (y compris armatures de liaison)</p> <p>Mettre en oeuvre du béton éventuellement</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 846 - UP3</p> <p>Réalisation d'éléments de liaison et/ou d'ouvrages annexes</p>	<p>Réaliser des éléments de liaison et/ou d'ouvrages annexes d'un élément de structure en béton armé d'un ouvrage d'art</p> <p>Mettre en place une signalisation</p> <p>Monter un échafaudage</p> <p>Réaliser un étaielement</p> <p>Implanter un ouvrage simple (ou un élément d'ouvrage)</p> <p>Réaliser des ouvrages annexes ou de liaison en béton armé</p> <p>Poser des éléments préfabriqués</p> <p>Façonner, assembler et mettre en place des armatures</p> <p>Fabriquer du béton et le mettre en oeuvre</p> <p>Assurer les opérations de maintenance des petits matériels</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 846 - UG1</p> <p>Français et Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique</p>	<p>Français :</p> <p>Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer</p> <p>Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire</p> <p>Devenir un lecteur compétent et critique</p> <p>Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle</p> <p>Histoire-géographie et Enseignement moral et civique :</p> <p>Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures</p> <p>Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace</p> <p>Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés</p> <p>Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 846 - UG2 Mathématiques - Sciences physiques et chimiques	Rechercher, extraire et organiser l'information  Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité  Expérimenter  Critiquer un résultat, argumenter  Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 846 - UG3 Education physique et sportive	Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues :  Réaliser une performance motrice maximale  Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains  Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique  Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif  Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 846 - UF Langue vivante étrangère	Compétences de niveau A2 du CECRL :  S'exprimer oralement en continu  Interagir en langue étrangère  Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives

Après un parcours de formation continue	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
Par candidature individuelle	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

25/10/02

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

##### Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

##### Lieu(x) de certification :

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

CAP construction en ouvrages d'art